



COMPTE RENDU CAPD (10/07/18)

Les élus du personnel FO vous informent :

1/ Déclaration liminaire

2/ Accès à la Hors classe

Déclaration liminaire du SNUDI FO 13



Le SNUDI FO 13 a rappelé, dans sa déclaration liminaire, son attachement à l'existence des commissions administratives paritaires, aujourd'hui menacées par le gouvernement. En voulant en finir avec les CAP de corps et en faisant des CAP des coquilles vides, le gouvernement entend remettre en cause le contrepoids et le contrôle exercés par les représentants des personnels sur les opérations administratives (mutations, promotions, temps partiels...) et instaurer l'arbitraire. Pour FO, c'est inacceptable !

Les instances du 1er degré et leur règlement intérieur doivent être respectés et ne doivent pas se résumer à de simples chambres d'enregistrement de décisions opaques et arbitraires.

Nous dénonçons également la communication de l'Administration auprès des écoles et des personnels via Iprof, avec la volonté de chercher à dénigrer le mandat des représentants du personnel et leurs organisations syndicales. Délégués du personnel, nous respectons les membres de de notre administration départementale et leurs fonctions. Nous sommes en droit d'en attendre de même de la part de l'administration concernant notre rôle.

Nous déplorons enfin le choix du DASEN de reporter cette CAPD qui se tient avec plus de 5 jours de retard par rapport au calendrier initial, en prétextant que les opérations du mouvement et de l'accès à la hors classe ne peuvent être décidés avant que les décisions de carte scolaire ne soient clôturées.

Nous ne pouvons y voir qu'une « punition » pour avoir voté contre la carte scolaire en CTSD et avoir osé demander le respect de la réglementation. **Les enseignants que nous représentons le comprennent ainsi et nous encouragent à défendre notre mandat pour la défense de leurs conditions de travail et de leurs droits statutaires.**

[Voir la déclaration intégrale](#)

Accès à la Hors classe 2018



Le SNUDI FO 13 a rappelé son opposition totale aux nouvelles règles d'accès à la Hors classe qui découlent de la stricte application du protocole PPCR, rejeté par FO, la CGT et le SNALC au CTM du 7 décembre 2016 mais voté par la FSU, l'UNSA et la CFDT

Il a pour conséquence que des milliers de collègues qui auraient dû passer cette année à la hors classe, sur la base de leur ancienneté générale des services (AGS) et de leur note pédagogique, se trouvent lésés de manière définitive.

Nous avons alerté le DASEN que depuis quelques semaines, de nombreux collègues nous ont adressé la copie de leur recours, suite à la découverte de l'avis totalement arbitraire émis par leur IEN. Des appréciations sans fondement, certains n'ayant pas été inspectés depuis plusieurs années, sans rapport avec la réalité du travail fourni, éloignées des notes d'inspection précédentes.

Des collègues dont les rapports d'inspection sont élogieux et la note pédagogique est au maximum se voient « rétrogradés » par un avis « satisfaisant » voire « à consolider », sans aucune explication. Les IEN estiment pour leur part qu'ils devaient faire leur choix parmi 3 appréciations seulement et qu'ils réservaient le « très satisfaisant » aux collègues ayant une « aura » qui dépasse le cadre de leur classe !...

Ainsi, avec PPCR, le ministre a décidé que **seule une partie des PE pouvait prétendre à la hors classe, tous les autres n'étant pas « suffisamment méritants ».**

Par ailleurs, la prise en compte de l'ancienneté dans le seul corps des PE au lieu de l'AGS pénalise considérablement les ex-instituteurs. **Le SNUDI-FO revendique donc la prise en compte de l'AGS.**

Le SNUDI FO 13 a demandé au DASEN :

- De retenir la proposition unanime des organisations syndicales au groupe de travail Hors classe du 28 juin, en permettant prioritairement l'accès à la hors classe aux collègues au 11^{ème} puis au 10^{ème} échelon, avec la plus grande AGS, de façon à ne pas pénaliser les ex-instituteurs et de permettre à tous les retraitables d'accéder à la Hors Classe.
- De répondre individuellement à tous les recours.
- De ne pas attribuer d'avis « DASEN » aux collègues qui ne seront pas promus, de manière à pouvoir laisser la possibilité de contester tous les avis des IEN qui ne semblent pas être justifiés.

Le compromis du DASEN

Sur 3141 promouvables (2^{ème} année du 9^{ème} échelon au 11^{ème}), **404 promotions étaient possibles** (+ 10 en liste complémentaire en cas de départ confirmé en retraite au 1^{er} septembre 2018)

Tous les enseignants au 11^{ème} échelon ont été promus, sauf 14 avec un avis « à consolider » de leur IEN que nous n'avons pas pu faire reconsidérer, compte tenu du dernier rapport d'inspection et de la note pédagogique. 10 ont pu être « sauvés », grâce à l'action des délégués du personnel et ont ainsi été promus directement.

Pour les 46 places restantes, le DASEN a souhaiter « mettre en concurrence » les 14 collègues au 11^{ème} échelon avec l'avis « à consolider » et les 50 collègues au 10^{ème} échelon avec un avis « très satisfaisant » de l'IEN et ayant le plus forte AGS.

Pour information, le dernier promu à l'échelon 10 avec un avis très satisfaisant de l'IEN a une AGS de 28 ans 11 mois et 9 jours.

Mathématiquement, des collègues bien classés au 10^{ème} ont pu donc passer devant des collègues plus anciens au 11^{ème} !

Les avancées obtenues par le syndicat

1. Nous avons porté un 1^{er} coup à PPCR puisque nous avons réussi à préserver en grande partie l'accès à la hors classe aux plus « anciens » et non au plus « méritants » !
2. Nous avons pu faire requalifier les avis « à consolider » des IEN en avis « satisfaisant » pour 10 collègues au 11^{ème} échelon, en tenant compte de la dernière note pédagogique + rapport d'inspection
3. Seuls les promus ont obtenu un avis « DASEN » qui reste immuable. Tous les autres collègues pourront voir leur avis « IEN » réexaminé s'il n'est pas conforme à la réalité pour les prochaines campagnes de promotions. Les collègues pourront compter sur les délégués FO afin de défendre tous les recours qui ont été déposés mais non examinés cette année.

Le SNUDI FO se félicite que les délégués du personnel SNUipp 13 et SE UNSA 13 aient défendu une position commune, conforme aux intérêts des collègues, malgré le vote « POUR » de leurs directions nationales au PPCR et à la réforme de l'évaluation qui en découle.

Cette même unité devrait pouvoir maintenant se réaliser nationalement pour le retrait du protocole PPCR !

Les résultats officiels de la CAPD

Le SNUDI FO 13 a envoyé un mail personnalisé à tous les collègues qui nous avaient confié leur dossier de suivi de promotion.

Si vous souhaitez obtenir votre résultat, envoyez-nous un mail et nous vous donnerons votre classement.

Les collègues promus recevront à la rentrée un arrêté de changement de grade qu'il faudra signer et renvoyer à son IEN et son gestionnaire pour une réactualisation de la paie dès le mois de septembre.

Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à vous syndiquer dans le seul syndicat qui, contre l'arbitraire, revendique :

- ***un taux d'au moins 18% pour l'accès à la hors classe pour garantir une augmentation du nombre de promus***
- ***qu'aucun PE ne parte à la retraite sans être passé à la hors classe;***
- ***des promotions au barème, basées essentiellement sur l'AGS***
- ***l'abrogation du PPCR et de la réforme de l'évaluation qui en découle***

Le SNUDI-FO 13 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

Contacts de vos délégués :

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35 Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32 René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16 Franck NEFF – 07.62.54.13.13